

**VILLE du FOUSSERET**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 AVRIL 2016**

**PROCES VERBAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 19*

*Présents : 13*

*Procurations : 5*

*Votants : 18*

**PRESENTS**

L'an deux mille seize, le cinq avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - MM. FAUR Philippe - GRANIER Frédéric - LIGONNIERE Vincent - Mme SENTENAC Danielle.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme GOUENNOU Stéphanie ayant donné procuration à Mme DUTREICH Nicole.

Mme GOUNOT Cécile.

Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à Mme AMIEL France.

M. PELLETIER Alain ayant donné procuration à M. LIGONNIERE Vincent.

Mme ROQUES Emma ayant donné procuration à M. LAGARRIGUE Pierre.

Mme SCHOCRON Françoise ayant donné procuration à M. BOST Romain.

**ABSENT NON EXCUSE**

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.**

M. Jean-Marie BOCHEREAU est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 01 MARS 2016**

M. le Maire demande si un membre de l'assemblée souhaite soulever une observation sur la rédaction du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2016. Aucune remarque n'étant faite, il propose de l'approuver.

**Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2016 est adopté à l'unanimité.**

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour.

\* 2016-39 : MISSION OPTINNELLE DU CDG 31 : CONVENTION DE PARTICIPATION EN SANTE ET/OU PREVOYANCE

\* 2016-40 : ACQUISITION DE BACHES MOTORISEES POUR LA HALLE

**La demande est approuvée à l'unanimité.**

**2016-29 : CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE, DE LA MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE ET DES REAMENAGEMENTS DE LA MAIRIE**

M. le Maire annonce qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs architectes pour les travaux de rénovation de la mairie. Il s'agit des travaux suivants :

- Rénovation énergétique afin d'atteindre au minimum le niveau C de l'échelle énergétique.
- Mise aux normes de l'accessibilité dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée.
- Réaménagement de l'espace d'accueil et transfert de la salle du conseil municipal au rez-de-chaussée.

Trois propositions sont parvenues en mairie.	
Philippe ABADIE	9 200,00 € HT
Architecteco	17 400,00 € HT
Patrick FRYDMAN	4 320,00 € HT

M. le Maire présente le tableau de comparaison des offres.

Il indique que ces travaux sont susceptibles d'être financés par la Région, par la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux et par le dispositif de soutien à l'investissement local mis en place par le gouvernement.

Ils pourraient être réalisés en 2017 et leur phasage devra être étudié attentivement afin d'éviter les perturbations dans le fonctionnement de la mairie.

M. BOCHEREAU précise qu'en choisissant M. FRYDMAN tous les projets de la mairie sont entre ses mains. Il ne faudrait pas qu'il soit défaillant.

Mme CAPOUL indique qu'il a travaillé étroitement avec les équipes de l'école. C'est un signe de réel professionnalisme.

M. le Maire reconnaît que jusqu'à présent la mairie est très satisfaite de ses services.

M. le Maire propose de retenir la proposition d'un montant de 4 320.00 € HT de l'architecte M. Patrick FRYDMAN pour la mission de maîtrise d'œuvre de la rénovation énergétique, de la mise aux normes accessibilité et des réaménagements de la mairie du Fousseret.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**2016- 30 : CHOIX D'UNE BANQUE POUR LE FINANCEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2016**

M. le Maire annonce à l'assemblée ne pas avoir encore reçu de notification concernant la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. En raison de l'incertitude entourant le montant à emprunter auprès des banques, M. le Maire propose à l'assemblée de reporter ce dossier.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE</b>
-------------------------------------

**2016- 31 : CHOIX D'UN BUREAU D'ETUDE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN OEUVRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DES CLOTES**

M. le Maire rappelle que dans le cadre du plan local d'urbanisme qui vient d'être approuvé lors du conseil municipal du 2 février 2016, une opération d'aménagement et de programmation a été décidée.

Il s'agit en fait de l'opération de lotissement prévue en prolongement de l'actuel lotissement « Les Coteaux », sur les terrains agricoles des Clottes, en face du collège.

M. le Maire indique qu'en raison de la complexité de ce type d'opération et de la nécessité de conserver la maîtrise de l'opération vis à vis du promoteur, il apparaît opportun d'être accompagné par un bureau d'étude.

Il convient en effet de déterminer les différents scénarios d'aménagement interne de ce secteur, de définir un traitement paysager et architectural, d'intégrer les questions des réseaux et voies publiques et d'accompagner la mairie dans le choix d'un promoteur.

Plusieurs cabinets ont donc été consultés dans ce sens.

Trois propositions sont parvenues en mairie.

Cabinet 2AU	4 950.00 € HT
Cabinet G2C Territoires	10 207.00 € HT
Bureau d'étude SCE	23 750.00 € HT

M. BOCHEREAU indique que l'analyse de l'offre du bureau d'étude SCE fait apparaître la rédaction d'une proposition à distance, sans se déplacer sur le terrain. L'autre point important à surveiller sera le travail sur la voirie et réseaux (eau, assainissement, électricité et éclairage public). Les réseaux devront correspondre à minima aux règles appliquées sur la commune.

M. le Maire propose à l'assemblée de retenir la proposition d'un montant de 4 950,00 € HT du bureau d'étude 2AU pour l'accompagnement dans la mise en œuvre de l'opération d'aménagement et de programmation des Clottes.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2016- 32 : FIXATION DE L'INDEMNITE DU MAIRE**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que, dans la limite des taux maxima, le Conseil Municipal détermine librement le montant des indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux.

Il indique qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016 et en application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique aux taux plafond, sans délibération du Conseil Municipal.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les indemnités de fonction du maire sont également fixées à titre automatique au taux plafond, sans délibération du Conseil Municipal.

Pour information le taux maximal est de 43 % de l'Indice Brut 1015, pour une population comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, en application de l'article L. 2123-23 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales).

**Toutefois, à la demande du maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur.**

Par délibération du Conseil Municipal, en date du 10 Avril 2014, il a été décidé d'octroyer une indemnité, à M. Le Maire, qui s'élève à 40 % de l'Indice Brut 1015, avec une majoration de 15 % pour commune chef-lieu de canton.

Monsieur Le Maire souhaite conserver son indemnité à un taux inférieur. Dans ce cas, et en application de la loi précitée, **une délibération est nécessaire** pour acter la volonté du maire de déroger à la loi. Le tableau récapitulatif des indemnités versées devra être joint à cette nouvelle délibération. (Cf. annexe 1).

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2016- 33 : SDEHG : RACCORDEMENT DE L'ABRIBUS DE BENQUE AU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC (DOSSIER 7 BS 883)**

M. le Maire rappelle que le conseil municipal avait statué récemment sur la programmation 2016 des travaux à réaliser par le SDEHG dans la commune du Fousseret.

M. Pinel, le technicien du SDEHG, vient de formaliser le projet de raccordement au réseau d'éclairage public de l'abribus du Conseil départemental situé au quartier Benque. Le projet s'élève au total à 3 281 € et la part communale est de 378 €.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le projet de raccordement de l'abribus de Benque au réseau d'éclairage public d'un montant total de 3 281,00 € TTC, de s'engager à verser au SDEHG 378 €, correspondant à la part communale et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2016- 34 : SDEHG : RENFORCEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AUX QUARTIERS « LES COUMES », « BENQUE » ET « MOUNES » (DOSSIER 7 BS 882)**

M. le Maire indique que le SDEHG vient de finaliser un autre avant-projet de renforcement du réseau d'éclairage public et approuvé lors du précédent conseil municipal.

Il s'agit de l'installation d'appareils à leds assortis à des horloges astronomiques dans les quartiers suivants : les Coumes, Benque et Mounès.

Le projet s'élève à 9 957,00 € TTC et la part communale à 2 772,00 €.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le projet de renforcement de l'éclairage public dans les quartiers de « Les Coumes », « Benque » et « Mounès » d'un montant total de 9 957,00 € TTC, de s'engager à verser au SDEHG 2 772,00 € correspondant à la part communale et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2016- 35 : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la loi n°2012-1189 du 26 octobre 2012 et les décrets n°2012-1210 et 1211 du 31 octobre 2012, ont créé une nouvelle section dédiée aux contrats d'avenir dans le code du travail,

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois au maximum et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

M. BOST demande ce qui se passe après les 3 ans de contrat.

M. le Maire souligne qu'après 3 ans on verra si on l'embauche définitivement ou pas.

Mme CAPOUL indique, par ailleurs, que ce type de contrat est soumis à de obligations de formation et de tutorat.

Monsieur Le Maire propose de créer UN emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent Technique Polyvalent au service des espaces verts
- Durée du contrat : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 h00
- Rémunération : 9,67 € Brut / heure – 1 466,62 € brut mensuel
- 

Et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec *l'Etat/le département* et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2016- 35 : CREATION DU COMITE DE LA FOIRE**

A la suite de l'arrêt de l'organisation de la foire de septembre par l'association « Vivre au Fousseret », M. le Maire a réuni le mercredi 30 mars 2016, des commerçants, des associations, des élus, afin de maintenir cet événement majeur de la vie du village.

Il propose aux élus de créer un comité de la foire destiné à coordonner la préparation de l'événement.

#### DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

Il lance ensuite un appel à candidatures parmi les élus pour composer le comité de la foire.

Se proposent les conseillers suivants :

- M. Pierre LAGARRIGUE - président
- Mme France AMIEL- membre
- M. Cédric BAÑULS - membre
- Mme Nicole DUTREICH - membre
- Mme Anny MENDONÇA - membre

Mme Amiel indique qu'ont annoncé un souhait de participer à ce comité, les associations et personnes suivantes : Vivre au Fousseret - RCCF - Tennis Club -Basket Club- Ailes Fousserétoises - Éric PEREZ l'oberge - Sylvie RAYMOND la fontaine fleurie - Comité des Fêtes - L'étoile sportive du Fousseret (foot) - Triana - Etoile bouliste - le Fouss en ré - ACVA (agriculteurs).

#### DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **2016- 37 : CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

M. le Maire indique qu'un bureau de contrôle doit être désigné afin d'assurer les missions, sécurité, handicap, contrôle thermique et SPS, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire Elsa Triolet.

Trois bureaux de contrôle ont été sollicités. SOCOTEC n'a pas répondu. APAVE et BUREAU VERITAS ont déposé une offre.

M. BOCHEREAU attire l'attention des élus sur la nécessité de récupérer en fin de chantier le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO), auprès du coordonnateur SPS.

M. le Maire précise que nous avons été assistés de M. FRYDMAN pour l'analyse des offres.

Le tableau de comparaison fait apparaître le caractère mieux disant de l'offre de l'APAVE.

M. le Maire propose de retenir la proposition d'un montant de 5 020,00 € HT du bureau de contrôle APAVE pour les missions, sécurité, handicap, contrôle thermique et SPS dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire.

#### **2016- 38 : CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE POUR LA RENOVATION DE LA GRANDE SALLE DU PICON**

M. le Maire indique qu'un bureau de contrôle doit être désigné pour assurer les missions, sécurité, contrôle thermique et handicap de la grande salle du Picon.

Trois bureaux de contrôle ont été sollicités. SOCOTEC n'a pas répondu. APAVE et BUREAU VERITAS ont déposé une offre.

M. le Maire précise que nous avons été assistés de M. FRYDMAN pour l'analyse des offres.

Le tableau de comparaison fait apparaître le caractère mieux disant de l'offre de l'APAVE.

M. le Maire propose de retenir la proposition d'un montant de 2 160,00 € HT du bureau de contrôle APAVE pour les missions, sécurité, handicap, contrôle thermique dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la grande salle du Picon.

#### **2016-39 : MISSION OPTIONNELLE DU CDG 31 : CONVENTION DE PARTICIPATION EN SANTE ET/OU PREVOYANCE**

M. le Maire informe l'assemblée que le centre de gestion propose aux communes adhérentes de participer à une mise en concurrence destinée à recueillir des offres de couverture complémentaire facultative en santé et/ou prévoyance.

Il précise que le mandat pour la mise en concurrence des mutuelles doit être donné au CDG 31, par une délibération, avant le 30 avril 2016. Suite à cet appel d'offres la commune pourra choisir, ou non, de souscrire pour ses agents à cette participation complémentaire en santé et/ou prévoyance.

M. le Maire propose donc de mandater le CDG 31 pour la mission optionnelle de convention de participation en santé et/ou prévoyance.

### **2016-40 : ACQUISITION DE BACHES MOTORISEES POUR LA HALLE**

M. le Maire passe la parole à Mme AMIEL pour présenter le projet.

Mme AMIEL fait part à l'assemblée de l'objectif de changer les bâches de protection latérales de la halle. Après de longues recherches, un artisan spécialiste de ce type de prestations a été trouvé, M. de SOUSA.

Il propose d'installer des bâches avec cadre transparent et même une porte intégrée à la bâche cotée Pizzeria. Les bâches seront par ailleurs motorisées.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver ce devis d'acquisition de bâches pour la halle d'un montant de 5 232.60 € de la société Alfred Store Dépannage.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**CCLT** : M. le Maire indique que le déménagement dans les nouveaux locaux de la CCLT, au 2 rue de la Tour, s'est déroulé le vendredi 11 mars 2016. S'y sont tenues, ces dernières semaines, plusieurs réunions destinées à répartir les charges financières découlant du transfert des compétences péri et extra scolaires. Ce dossier devrait prochainement faire l'objet de délibérations communautaire puis municipale.

Par ailleurs, le projet de fusion des communautés de communes avance et la CDCI a proposé le principe d'une fusion des trois communautés de communes de Cazères, du Fousseret et du Savès.

Là aussi, des délibérations de la CCLT et des communes membres devront prochainement approuver ce schéma.

**Investissement local** : Le gouvernement vient de lancer un fonds de soutien à l'investissement local. Ce fonds vise à accélérer la mise en œuvre, dans les territoires, de projets tels que la transition énergétique ou la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments publics.

Des contacts ont été pris auprès de la sous-préfecture pour étudier les conditions d'une aide pour certains des projets communaux.

**Personnel** : M. Serge Crespo, agent non titulaire au service technique, a souhaité ne pas renouveler son contrat.

**Terrain du centre de secours** : M. le Maire fait part au conseil municipal de l'envoi d'un courrier à la SAFER afin d'accélérer le processus de cession de terrain au profit du SDIS 31. Il rappelle que la commune récupérera les locaux de l'actuel centre de secours quand les pompiers auront pris possession du nouveau centre de secours.

**Vandalisme** : M. le Maire annonce au conseil municipal la commission d'actes de vandalisme, le week-end du 2-3 avril 2016, à l'encontre des locaux de l'école élémentaire, du collège et du rugby. Il s'agit de vitres brisées par des jets de cailloux. Les gendarmes sont saisis de l'affaire.

**Route de Lasserre** : M. le Maire informe les élus qu'il a demandé aux gendarmes de procéder à des contrôles de vitesse route de Lasserre.

**Ecole** : M. le Maire annonce aux élus la prise de possession par les services techniques de cages de handball, destinées à l'école élémentaires. Elles devraient être installées dans les meilleurs délais.

**Dénomination des rues** : M. le Maire fait part au conseil municipal de la tenue d'une réunion destinée à faire le point de l'avancée du travail de dénomination des rues réalisé par La Poste.

Le tableau complet devrait tout prochainement être transmis en mairie pour validation définitive.

**Bâtiments en centre bourg** : M. le Maire annonce à l'assemblée vouloir mettre en vente le presbytère.

En ce qui concerne le petit casino, la réouverture est espérée pour le printemps 2016.

**Travaux :** Mme Amiel fait part à l'assemblée de l'avancée des travaux de rénovation énergétique de la grande salle du Picon. Le plancher est sur le point d'être réceptionné. Cette partie du chantier devrait se terminer fin mai 2016. Suivra ensuite l'installation des équipements culturels.

La réouverture de la salle est espérée pour le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

En ce qui concerne le city stade, l'entreprise Jean Lefebvre vient de refaire la plateforme destinée à accueillir cet équipement sportif. L'installation du city stade lui-même devrait être terminée fin avril 2016.

**CCAS :** M. le Maire annonce l'installation d'un directeur au CCAS, M. François Dauphin.

La séance est levée à 22 heures 10.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME DUTREICH
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE EXCUSEE
M. GRANIER FREDERIC	
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	ABSENTE EXCUSEE PROC A MME AMIEL
M. PELLETIER ALAIN	ABSENT EXCUSE PROC A M. LIGONNIERE
MME ROQUES EMMA	ABSENTE EXCUSEE PROC A M. LAGARRIGUE
MME SCHOCRON FRANÇOISE	ABSENTE EXCUSEE PROC A M. BOST
MME SENTENAC DANIELLE	